



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

97 500 Etablissements

2 410
GWh/an

Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

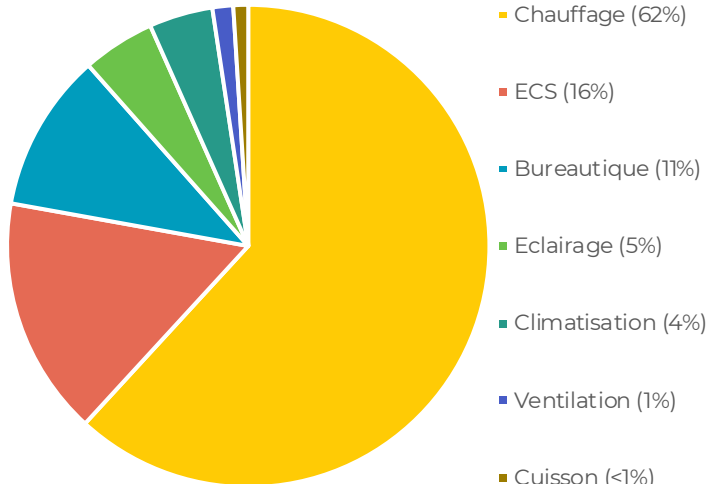
25 000
KWh/an

Consommation énergétique moyenne par établissement

4 200 €
HT/an

Facture énergétique moyenne par établissement

Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



1. CHAUFFAGE : 62% de la consommation énergétique totale



Ecogestes

- Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
 - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de l'établissement. (Source : ADEME)
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 19 degrés dans les espaces d'accueil et d'enseignement (Obligation du plan de sobriété énergétique), 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source : TotalEnergies)
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires « inutiles ». (Source : POUGET Consultants).



Equipements & Travaux

- Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
 - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-3 000€)
- Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur**. (Sources : ADEME et POUGET Consultants)
 - Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
- Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après 20 ans d'utilisation**. (Source : FranceRénov')
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

AUTRES

- Isoler thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)
- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation. (Source : CMA Ile de France)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



2. EAU CHAUDE SANITAIRE : 16% de la consommation énergétique totale



Ecogestes



Equipements & Travaux

AUTRES

- Installez des mitigeurs thermostatiques pour régler l'eau directement à la bonne température. (Source: CMA Région Centre)
- Faites détartrer votre chauffe-eau par un professionnel. Cela peut vous permettre de faire jusqu'à 30% d'économie d'énergie pour 3mm de tartre enlevés sur la résistance, et de prolonger la durée de vie de l'équipement. (Source: CMA)
- Déclenchez votre ballon d'eau chaude en heures creuses pour réduire vos dépenses, si votre abonnement électrique le permet. (Source: Paris Commerce Energie)
- Réglez la température du chauffe-eau à 55° pour diminuer le temps de préchauffe et limiter la formation de tartre. (Source: CNIDEP, EDF)
- Vérifiez régulièrement l'état du réseau hydraulique pour identifier et réparer les fuites potentielles (Source: RenovOcéanie)

- Installez des équipements de robinetterie permettant de limiter le débit** (mousseur, douchette, aérateur, etc.) tels qu'un système hydro-économe ou de régulateurs de jet auto-régulés. Ces dispositifs permettent d'économiser sur la consommation d'eau chaude. (Source: Office international de l'eau)
 - Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- Si vous avez une chaudière à gaz : Remplacez-la par une chaudière à gaz de type basse température** pour votre production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. (Source: ADEME et FranceRénov)
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€€ (8 000€ et +)
- Si votre chauffe-eau est indépendant : Installez un chauffe-eau thermodynamique** qui fonctionne sur le principe d'une pompe à chaleur et qui offre de bonnes performances énergétiques. (Source: ADEME)
 - Economies max : 70% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€ (5 000€ et +)

AUTRES

- Installez une pompe à chaleur en remplacement de votre ancienne chaudière. (Source: ADEME)
- Isolez le réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire. (Source: Ademe)
- Raccordez-vous à un réseau de chaleur s'il en existe un à proximité. (Source: Ademe)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



3. BUREAUTIQUE : 11% de la consommation énergétique totale

Ecogestes

Equipements & Travaux

Éteignez, lorsque cela est possible, votre PC durant vos absences (la nuit, le week-end et au-delà d'une heure d'absence) ainsi que vos écrans, lorsque vous quittez votre lieu de travail.

(Source: ADEME)

➤ Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

Éteignez les équipements d'impression et photocopie entre les utilisations. (Source: ADEME)

Activez le mode « économies d'énergie » sur votre ordinateur (moins de luminosité, mise en veille après un maximum de 15' d'inactivité etc.). (Source: ADEME)

Supprimez vos e-mails obsolètes (anciens, invitations d'agenda, spams etc.) présents dans votre messagerie électronique, d'autant plus s'ils contiennent des pièces jointes. (Source: CMA)

Vérifiez le niveau de luminosité des écrans et réglez la à 50%.

(Sources: ADEME & CMA Bourgogne Franche Comté)

Utilisez le Wifi de l'établissement car ce dernier consomme 3 fois moins d'énergie que la 4G.

Désactivez également les outils qui ne vous sont pas utiles: widgets actu ou météo, notifications, géolocalisation, mise à jour automatique des applications, lecture automatique des vidéos etc. (Source: ADEME)

Utilisez les espaces de partage de votre établissement ou les sites de dépôt temporaire plutôt que d'envoyer une pièce jointe par email (Source: ADEME)

Placez votre serveur dans une salle fraîche et ventilée.

(Source: CMA Bourgogne Franche Comté)

Paramétrez vos imprimantes pour une impression par défaut en recto-verso, noir et blanc et en mode brouillon. (Source: ADEME)

Remplacez vos ordinateurs professionnels fixes par des ordinateurs portables, si votre utilisation le permet. (Source: ADEME)

➤ Economies max : 60% de la consommation des équipements susmentionnés

Orientez l'achat d'équipements de bureau vers des appareils à faible consommation électrique, via les indications données par les labels de performance (note de A à G). (Source: ADEME)

➤ Investissement : € (0-3 000€)

Installez des compteurs d'énergie au niveau des prises. (Source: ADEME)

➤ Investissement : € (0-3 000€)

Installez des multiprises à interrupteur pour extinction après chaque utilisation, car lorsque les appareils sont éteints mais branchés, une consommation résiduelle demeure. (Source: ADEME)

➤ Investissement : € (0-3 000€)

Légende

Concerne les salariés

LA POSTE
Concerne l'entreprise

Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

RAPPORTS & TENDANCES

- Selon la professeure de management **Isabelle Barth**, « **Les universités ont 40 ans de retard par rapport aux entreprises.** » quand on évoque la prise en compte des sujets de responsabilité sociale (RSE) dans le supérieur
- Dans de nombreux établissements, **les étudiants jouent un rôle moteur** dans la transformation de leurs pratiques
- Le Rapport « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » publié en février 2022 par **Jean Jouzel** (climatologue français appartenant au GIEC), donne de nombreuses recommandations aux établissements d'enseignement supérieur afin de **faire évoluer leurs formations**. Il préconise notamment de **former aux enjeux de transition écologique 100 % des étudiants de niveau Bac+2**, quel que soit leur cursus, d'ici cinq ans

ACCORDS, CERTIFICATIONS & LABELS

- **L'accord de Grenoble** engage les établissements à prendre des mesures pour intégrer les enjeux de la transition socioécologique dans leurs programmes et sur leurs campus
- Le **label DD&RS** (Développement Durable et Responsabilité Sociétale), créé en 2015, permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français
- **Le label HQE** (Haute Qualité Environnementale) et la **certification britannique BREEAM** évaluent la performance environnementale des bâtiments

INITIATIVES

- **Organisation de forums** pour sensibiliser le personnel et les étudiants à la mobilité douce ou à l'égalité des chances (handicap, genre, origine, religion, l'orientation sexuelle etc.)
- Création de **parking à vélo** au sein des établissements
- Sélection de traiteurs **qui travaillent avec des produits locaux, en circuit court** pour les cantines notamment





ANNEXE



Entreprises concernées par la filière

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Formation continue d'adultes (8559A)
Recherche-développement en biotechnologie (7211Z)
Enseignement supérieur (8542Z)
Enseignement post-secondaire non supérieur (8541Z)
Enseignement primaire (8520Z)
Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles (7219Z)
Recherche-développement en sciences humaines et sociales (7220Z)
Enseignement culturel (8552Z), Enseignement pré-primaire (8510Z)
Enseignement secondaire général (8531Z)
Enseignement secondaire technique ou professionnel (8532Z)
Autres enseignements (8559B)